

ISLE - CIOI

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2021-17 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/09/2021

Objet : Personnel contractuel : contrats CDD 2021-2022

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel contractuel

Date de télétransmission : 01/10/2021 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2021-17.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20210930-2021-17-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 01/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt et un, le jeudi trente septembre, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heure au siège social, quinze rue Joseph Cazautets 87170 Isle

Date de convocation du Conseil Syndical : 21 septembre 2021

Objet : Personnels : CDD année 2021-2022

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Aline COUDERT, M. Karl PERIGAUD, Mme Emilie RABETEAU, Mme Maud TERRACOL, M. Pierre COLOMBET, M. Florian CAMPOURCY.

Excusés : Mme Cécile FADAT, Mme Céline JALLAIS, Mme Viviane RAFFIER, M. Maurice LEBOUTET, M. Jean-Michel IGOULZAN.

Pouvoirs : Néant.

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance

	Titulaires	Suppléants
	6	6
Présents	4	3
Votants	4	1
Pour	4	1
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu la délibération N° 2013-03 du 1^{er} septembre 2013 créant les postes de titulaires et non titulaires (CDI et CDD) au sein du CIOL

Le Président indique qu'il est nécessaire pour faire face aux besoins de l'enseignement musical de procéder à la création de 4 contrats à Durée Déterminée 1^{er} octobre 2021 au 7 juillet 2022 comme suit :

- Un professeur à raison de 2H50/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Clavier.
- Un professeur à raison de 1H00/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Trompette.
- Un professeur à raison de 7H20/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Violon et Flûte à bec.
- Un professeur à raison de 7H30/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Guitare Electrique.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré vote à la majorité absolue des membres présents la création des emplois ci-dessus et autorise le Président à procéder aux recrutements y afférents, sous réserve des conditions sanitaires.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité

Effectuée le ; **01-10-2021**

Isle, le 01 octobre 2021
Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

